

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION 2020-2021

1. Activités : L'inscription se fait pour la « saison ». Celle-ci s'étend de septembre jusqu'à la veille des vacances scolaires d'été (fin juin ou début juillet, suivant les bassins). Sous réserve de disponibilités, des inscriptions sont possibles en cours d'année. Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires (Zone C) et les jours fériés ainsi qu'en cas de fermetures exceptionnelles imposées par la Ville de Paris, du fait des travaux par exemple. Le CGAN se réserve le droit d'annuler une activité en début d'année si le nombre de participants est insuffisant. Pour des raisons d'organisation, les adhérents qui souhaitent en cours de saison changer de discipline, de créneau horaire, ou s'inscrire à un cours supplémentaire, doivent le faire savoir au CGAN (cgan.paris@gmail.com ou via un représentant du bureau). Une inscription à un cours supplémentaire en cours d'année suppose le paiement d'un complément de cotisation. Les participants sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de l'activité. L'adhérent doit être en mesure de présenter sa carte au maître-nageur, à l'agent d'accueil de la piscine, ou au « référent ». Les adhérents doivent respecter le règlement général de la piscine (notamment port du bonnet de bain et douche savonnée avant l'entrée dans le bassin).

2. Situation sanitaire Covid 19 : Pour les inscriptions de la saison 2020-2021, les **anciens** et les **nouveaux** adhérents doivent fournir un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique de l'aquagym et/ou de la natation, **datant de moins de trois mois**. S'il n'a pas fourni ce certificat dans son dossier, l'adhérent ne sera pas autorisé à pénétrer dans le bassin. Les adhérents devront se conformer aux dispositions du protocole sanitaire spécifique Covid 19 mis en place par la piscine. L'attention des candidats à l'adhésion -anciens ou nouveaux- est attirée sur le fait que la décision de s'inscrire au CGAN pour la saison engage leur seule responsabilité. En cas de signes d'une éventuelle contamination par le virus les adhérents doivent s'abstenir de se présenter à la piscine et contacter un médecin.

3. Frais d'adhésion et tarifs des activités : Adhérer à l'association permet de participer à nos activités sportives. Les frais d'adhésion et les tarifs des activités (qui incluent l'entrée dans le bassin) sont établis pour la saison et sont destinés à couvrir les coûts des activités (salaires des maîtres-nageurs, location des créneaux de bassins, frais de gestion, frais d'assurance, ...).

4. Droit à l'image : Dans le cadre de la promotion du CGAN, des photos (ou vidéos) peuvent être prises en vue de leur diffusion sur les supports de communication du CGAN (site internet, flyers...). La signature du bulletin d'adhésion vaut accord pour cette diffusion.

5. Protection des données personnelles : Les données recueillies par le CGAN à l'occasion de votre inscription sont utilisées pour l'organisation et la gestion des activités de l'Association. Compte-tenu des dispositions relatives à la protection des données personnelles, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, ou les faire supprimer en vous adressant à : cgan.paris@gmail.com.

Pour être prise en compte, et sous réserve de la disponibilité du(des) créneau(x) choisi(s), une inscription nécessite de remettre un **dossier complet comportant TOUTES les PIECES ENUMEREES au BULLETIN D'INSCRIPTION, celui-ci devant être daté et signé.**

Le dossier complet doit être transmis par courrier à l'adresse suivante : CGAN c/o MVAC 8^{ème} – 28, rue Laure DIEBOLD – 75008 PARIS

L'inscription sera confirmée après examen du dossier d'inscription **COMPLET**, et selon les disponibilités du(des) créneau(x) choisi(s).

Nom

Prénom

Date

Signature

Les membres du Bureau sont tous bénévoles